

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Date de la Convocation : 8 janvier 2024
Date de l’Affichage : 16 janvier 2024
Conseillers en exercice : 11 Présents : 8 Votants : 9

Le 15 janvier 2024
à 18 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni, salle du Conseil Municipal, **sous la présidence** de Mme Carole THOUESNY, Maire.

Étaient présents:

Mmes Valérie BEAUSEIGNEUR – Corinne HOEFFEL – Lysiane PY - Myriam PETHITHORY - Pascale PION
MM Daniel BERTHAUD - Gérard BOICHOT - Olivier formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Céline SCHWARTZ
MM. Olivier CARREY- Jean-Pierre MUSSIO

Procurations : Olivier CARREY à Carole THOUESNY

M. Gérard BOICHOT a été élu **secrétaire**.

OBJET : virement de crédits de chapitre à chapitre au sein d’une même section


L’instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu’elle autorise le conseil municipal à déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l’exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l’assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l’unanimité des voix :

d’autoriser Madame le Maire à procéder, pour l’exercice 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l’exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
DASLE, le 16 janvier 2024
Madame le Maire,


Carole THOUESNY

Envoyé en préfecture le 18/01/2024
Reçu en préfecture le 18/01/2024
Publié le 
ID : 025-212501969-20240115-DCM_2024_1-DE